

Annexe 1

Charges de service public prévisionnelles liées à la fourniture de gaz naturel au tarif spécial de solidarité au titre de 2013 (CP' 13)

1. Contexte juridique

La compensation des charges de service public liées à la fourniture de gaz naturel au tarif spécial de solidarité (TSS) est introduite par les articles L. 121-35 à L. 121-44 du code de l'énergie.

Le décret n° 2008-778 du 13 août 2008 prévoit que les clients bénéficiant du TSS, s'ils sont titulaires d'un contrat individuel, se voient appliquer une déduction forfaitaire sur le prix de leur fourniture, qui dépend du nombre d'unités de consommation du foyer et de la consommation ou, s'ils résident dans un logement chauffé collectivement, perçoivent un versement forfaitaire dépendant du nombre d'unités de consommation du foyer. De plus, ces clients peuvent prétendre à la gratuité des mises en service ainsi qu'à une réduction de 80 % sur les interventions pour impayés, à l'instar des bénéficiaires de la tarification de l'électricité comme produit de première nécessité (TPN).

L'arrêté du 22 décembre 2011 a modifié le décret n° 2008-778 du 13 août 2008 et a revu à la hausse de 10% le niveau de réductions et versements forfaitaires.

Le décret n° 2012-309 du 6 mars 2012 a modifié le décret n° 2008-778 du 13 août 2008 et a introduit une procédure d'automatisation de l'attribution du TSS de manière à augmenter le nombre des bénéficiaires. Par ailleurs, la durée des droits au TSS a été prolongée de 6 mois.

2. Charges prévisionnelles au titre de 2013

2.1. Déductions et versements forfaitaires

Les déductions et versements forfaitaires sont prévus en nette augmentation en 2013 par rapport à 2011 (+ 169 %). Cette situation s'explique par l'automatisation du dispositif.

Prenant en compte l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure d'attribution du TSS, les fournisseurs de gaz naturel prévoient une augmentation du nombre de clients bénéficiant du TSS en 2013, ce qui génère naturellement une hausse, en volume, des déductions et versements forfaitaires. Le nombre prévisionnel de bénéficiaires du tarif spécial de solidarité fin 2013 est estimé à 608 000 clients, soit une augmentation de 94 % par rapport à 2011.

Pour 2013, les déductions et versements forfaitaires sont évalués à **47,2 M€**

2.2. Surcoûts de gestion

Les frais spécifiques prévisionnels dus à la mise en œuvre de ce dispositif (gestion d'un centre d'appel, envoi et traitement des attestations, affranchissement et retour par lettre T) s'élèvent, pour 2013, à **3,0 M€**, dont 0,38 M€ de frais de personnel. Les surcoûts de gestion sont en hausse de 25 % par rapport à l'année 2011 (2,4 M€ dont 0,35 M€ de frais de personnel), notamment du fait du développement des systèmes informatiques pour les adapter à l'automatisation des droits d'attribution.

2.3. Services liés à la fourniture

Le montant des charges relatives aux services liés à la fourniture pour 2013 s'élève à **0,1 M€**. Ces charges sont nettement plus basses que celles constatées en 2011. Cette situation s'explique essentiellement par la diminution importante du coût de la prestation d'intervention pour les impayés.

2.4. Bilan des charges prévisionnelles liées au TSS au titre de 2013

Le total des charges prévisionnelles au titre de 2013 s'élève à **50,3 M€** (47,2 M€ + 3,0 M€ + 0,1 M€).

Tableau 2.1 : charges prévisionnelles supportées par les fournisseurs de gaz naturel au titre de 2013

Fournisseur	Charges prévisionnelles au titre de 2013 (€)
GDF SUEZ	44 030 255
EDF	5 253 634
Gaz de Bordeaux	267 873
Enerest	157 547
Altergaz	145 808
Vialis	98 932
POWEO	85 080
Direct Energie	73 638
Gaz Electricité de Grenoble	35 743
Gédia	33 402
Véolia Eau	19 324
Régies municipales multiservices de La Réole	17 623
Energis	16 263
ES Energies Strasbourg	14 268
Ene'O	12 300
Gazélec de Peronne	9 050
Energies et services Lannemezan	8 221
Régie municipal gaz et électricité de Sallanches	7 200
Régie municipal gaz et électricité de Bonneville	7 200
Régie municipale du gaz de Bazas	6 965
Gaz de Barr	5 169
Caléo	5 147
Total Energie Gaz	4 660
Sorégies	3 786
Energies Services Lavour	3 087
Régie municipale de Villard Bonnot	2 592
UEM	2 514
SICAR	240
TOTAL	50 327 523